

FORMATION EN PRÉSENTIEL

## CONSTRUIRE LE PROJET DE TERRITOIRE AVEC LE PATRIMOINE

DATES ET LIEU

jeudis 24 nov. et 8 déc. 2022

à Annemasse

PULS - 15 avenue Émile Zola

PUBLICS

Élus en charge de l'urbanisme, responsables des services urbanisme, aménageurs publics ou privés, architectes, ingénierie en urbanisme, environnement et patrimoine

PARTICIPATION DEMANDÉE

500 € nets (les 2 journées, repas non compris)  
non assujettis à la TVA

CAUE de Haute-Savoie  
L'îlot-S  
7 esplanade Paul Grimault  
bp 339 • 74008 Annecy cedex  
Tél. : 04 50 88 21 10

www.caue74.fr



Réhabilitation de l'usine AlpeX, Scionzier, Atelier Archiplein  
© CAUE 74 / Béatrice Caféri

CONTEXTE

Les territoires se distinguent par leurs singularités, leurs paysages, leur géographie et leurs ressources. Les patrimoines en forment les traits de caractère spécifiques ; ils sont une composante de la qualité des lieux. Construire le territoire aujourd'hui, dans un contexte de fortes mutations, fait parfois craindre la banalisation de l'espace, à terme. La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, dite LCAP, a réorganisé les outils de politique patrimoniale pour favoriser l'émergence de politiques territoriales ambitieuses. La création du régime unique des sites patrimoniaux remarquables (SPR) et la modification de la législation relative aux abords des monuments historiques visent à assouplir son champ d'application et à mettre en place un régime de travaux unifié sur l'ensemble des périmètres de protection.

OBJECTIFS

- Comprendre l'intérêt de la protection et de la mise en valeur des patrimoines
- Reconnaître les nouvelles formes contemporaines du patrimoine
- Appréhender le patrimoine comme un outil au service du projet de territoire et de ses habitants

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Mettre en œuvre les outils utilisables dans le cadre des PLUi pour construire un projet de territoire intégrant les patrimoines
- Animer et piloter une démarche prospective multicritères comprenant la définition des enjeux et une compréhension des jeux d'acteurs

Le CAUE de Haute-Savoie est un organisme de formation enregistré sous le n° 82 74 02101 74 et certifié Qualiopi pour la réalisation d'actions de formation depuis le 2 août 2021. Le Caue dispose de l'agrément de formation des élus.

## FORMATEURS

Sylvaine Corbin, urbaniste, Caue

Stéphan Dégeorges, architecte, architecte du patrimoine, Caue

## INTERVENANTES

Michèle Prax, urbaniste, spécialiste du patrimoine

Hélène Blin, architecte des bâtiments de France

Candice Philippe, avocate spécialisée en droit public

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION**  
**VENDREDI 21 OCTOBRE 2022**

## CONTACT & INSCRIPTION

Marianne Auguet Tél. : 04 50 88 21 10

- inscription@caue74.fr
- moncompteformation.gouv.fr (pour les élus souhaitant utiliser leur DIF ÉLUS) voir détail p 2

## ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription.

## MÉTHODES / OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Étude du droit • Conférences • Études de cas • Ateliers

## PRÉ-REQUIS

Aucun

## HORAIRES ET DURÉE

9h00-12h30 / 14h00-18h00 • 2 j (15h)

## ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

En cours et/ou en fin de formation

## PROGRAMME

### • Journée 1 : Notions élémentaires, intérêt des patrimoines

#### Matin : Patrimoine qui es-tu ?

- > Définitions des patrimoines
- > L'intérêt des patrimoines au regard des enjeux contemporains de l'aménagement
- > Comprendre les différents outils de la protection (MH, Si, Sc, SPR, abords, notion de covisibilité)
- > Intégrer le patrimoine dans la planification locale (SCoT/ PLUi)

#### Après-midi : S'approprier le patrimoine comme élément de territoire

- > Le diagnostic patrimonial du territoire
- > Le patrimoine, support pertinent de la concertation
- > La stratégie de territoire autour du patrimoine : qualifier, choisir

### • Journée 2 : Construire le projet de territoire, développer une stratégie

#### Matin : Utiliser les outils de l'urbanisme et du patrimoine

- > Les servitudes d'urbanisme et outils du PLU (art. L.151-19 CU/OAP patrimoine)
- > Le Périmètre Délimité des Abords (PDA)
- > Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)
- > Synthèse, le choix des outils au profit d'une stratégie de développement

#### Après-midi : Gérer et maîtriser le projet de territoire

- > Atelier : quelle stratégie pour ma commune ou mon territoire ?
- > L'ABF, partenaire du projet
- > Synthèse : pourquoi construire le projet de territoire avec le patrimoine ?
- > Le patrimoine, projet d'avenir pour le territoire ?

Pour tout renseignement concernant le programme, contacter  
**S. Corbin • S. Dégeorges • 04 50 88 21 10 • etudes@caue74.fr**

FORMATION EN PRÉSENTIEL

CONSTRUIRE LE PROJET DE TERRITOIRE  
AVEC LE PATRIMOINE

jeudis 24 novembre et 8 décembre 2022  
à Annemasse  
PULS - 15 avenue Émile Zola

APPRENANT [un bulletin par apprenant]

Nom  Prénom   
Fonction   
E-mail\*   
Téléphone\*   
Adresse   
  
Cp • Ville

COMMUNE, ASSOCIATION, ORGANISME, ENTREPRISE

Nom   
Adresse   
  
Cp • Ville   
Téléphone   
N° Siret\*

INTERLOCUTEUR [DRH, ou resp. de formation, ou resp. de l'inscription]

Nom  Prénom   
E-mail\*   
Téléphone\*

RÈGLEMENT

Par chèque de ..... € nets à l'ordre du Caue de Haute-Savoie  
à joindre au bulletin de préinscription

Par mandat administratif

Date

Par ma signature, je m'engage à suivre la formation et accepte son paiement  
définitif (sous réserve de la validation de l'inscription par le CAUE)

Cachet et signature

Les droits d'inscription sont forfaitaires. Ils couvrent les frais pédagogiques, le dossier pédagogique, et les éventuels frais de transport, d'hébergement et de repas s'ils sont précisés au programme de formation.

A réception du bulletin de préinscription et du règlement, le CAUE validera l'inscription par l'envoi de la convention de formation.

Chaque préinscription, si elle est confirmée, fait l'objet d'une convention individuelle de formation et d'une convocation accompagnée du programme de formation détaillé. Attestation de présence, copie feuille d'émargement et facture acquittée sont adressées en fin de formation.

Toute annulation parvenue moins de 14 jours calendaires avant la formation ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

BULLETIN DE PRÉINSCRIPTION À RETOURNER  
ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT

AU PLUS TARD  
VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

par voie postale  
au Caue de Haute-Savoie  
L'îlot-S • 7 esplanade Paul Grimault  
bp 339 • 74008 Annecy cedex